LES GENDARMES DE SOMAIN capturent un auto

SONT-CE DES FRAUDEURS ?

Dans la nuit de mardi à mercredi, des gendarmes de Somain, placés en embuscade dans les bifurcations des voies de chemin de fer, à Villers-Campeau, afin de surveiller les lignes électriques, aperçevaient, non loin du passage à niveau, un auto aux roues jaunes dont la carrosserie avait été enlevée et remplacée par un bâti en bois disposé de telle façon qu'on y pouvait facilement emmener des caisses ou des colis très pesants. Sur le siège, un homme vêtu d'une peau de bique dormait.

Très adroits, les gendarmes s'eurent garde d'intervenir aussitôt, n'ayant une bonne prise à faire, et ils se contentèrent de surveiller l'auto.

Bientôt apparurent deux hommes qui crièrent au conducteur endormi : « Tu peux venir, tout est prêt. » Les gendarmes s'élancèrent alors, mais les inconnus fuirent à toutes jambes. Pendant qu'un gendarme gardait le conducteur, surpris dans son sommeil, les autres se mirent en chasse et arrêtèrent, errant dans les environs, un sieur Louis Crauwin, âgé de 53 ans, habitant Somain.

L'auto, une machine Chanard et Walcker, à quatre cylindres, ayant la force de 24-30 H. P., fut conduit à la gendarmerie où on interrogea son conducteur, un sieur Philippe Coël, âgé de 37 ans, loueur d'autos à Albert, qui donna des explications si confuses que, jeudi dans la soirée, il fut, en même temps que Crauwin, déféré au parquet, qui les fit écrouer.

Quant à l'auto il est remisé dans la cour du palais de justice de Douai, où on peut le voir.

On pense que Coël venait à Somain chercher un chargement de tabac de première zone et la gendarmerie a reçu mission de rechercher ceux qui le lui livraient.

La mystérieuse affaire DE SAINGHIN-EN-WEPPES

M. Delalé, juge d'instruction, continue activement son enquête sur la mystérieuse affaire qui se produisit dans cette commune.

Il se confirme de plus en plus que Louis Magret, actuellement sous les verrous, peut seul être l'auteur des blessures que porte le soldat Régis Lallemand, du 84e de ligne.

D'ailleurs le blessé a pu laisser échapper devant son père, venu pour lui donner des soins, une phrase qui semble bien démontrer la culpabilité du prévenu.

C'est Magret, a-t-il dit avec peine, qui m'a tué.

D'autre part, l'attitude de l'inculpé fut au cours des recherches, assez équivoque.

Ayant appris que la gendarmerie le recherchait, il avait tout d'abord déclaré qu'il allait se rendre à la prison pour ne pas être « emboîté » à Sainghin-en-Weppes. Puis il se ravisa, et s'en fut au cabaret Dutert, où les gendarmes l'appréhendèrent. « Ce n'est pas moi qui a tué Lallemand », s'écria-t-il, avant qu'on lui eut parlé de l'événement. « Je vous assure, ajouta-t-il, que je n'y suis pour rien ».

Magret, qui s'obstine à nier les actes dont on l'accuse, serait, au dire de certains habitants, d'un tempérament très violent, ivrogne et brutal, on l'aurait vu à maintes reprises frapper sa mère.

Le jour du drame, Magret avait bu plus que de coutume, et quelques instants avant de rentrer chez lui, il avait eu, à l'estaminet Gruson, une discussion avec un consommateur.

Dans ces conditions, il n'est donc pas étonnant qu'il ait frappé le malheureux soldat avec la dernière brutalité. On ne sait pas, quant à présent, de quel instrument il se servit. Le docteur qui examina la victime, estime que le meurtrier employa un instrument contondant, mais il ne saurait affirmer si c'est au moyen d'une clef ou du manche d'un couteau qu'il entama si fortement le crâne de son adversaire. Quoi qu'il en soit, Magret lui fit de sérieuses blessures. Le docteur a même retiré de la plaie des esquilles qu'il a placées dans une boîte pour les envoyer au parquet.

LILLE

LA RÉCEPTION

de la « Madrilène » et de la « Lyre Amicale de Vauban »

C'est une grandiose réception que le public Lillois fit hier à « La Madrilène » et à « La Lyre Amicale de Vauban », qui remportèrent aux concours de Boulogne et de Paris une moisson de lauriers.

Depuis la gare jusqu'à l'Hôtel de Ville, une foule énorme de spectateurs avait envahi les trottoirs pour les applaudir au passage.

En tête du cortège, venait la musique des Sapeurs-Pompiers à laquelle succédaient l'Orchestrina des Accordéonistes, les sociétés de gymnastique la Concorde et l'Avenir du Sud, la fanfare la Buissonnière de St-Maurice, les Amis Réunis de La Madeleine, des délégations de diverses chorales.

Venaient enfin les deux sociétés victorieuses, qu'accompagnait M. Pietri, président d'une Société de Mandolinistes italiens qui, dans un récent concours lutta, mais sans succès, contre la Madrilène.

Les vainqueurs furent reçus à la Mairie, dans la Salle des Mariages, par M. Dambrine, adjoint aux fêtes, auquel s'étaient joints de nombreux conseillers municipaux.

M. Bloch, président de la Madrilène, prit le premier la parole en ces termes :

J'ai l'honneur de vous présenter l'Estudiantina « La Madrilène », qui a remporté, dimanche, au concours international de Boulogne-sur-Mer, en division d'excellence, le 1er prix de lecture à vue avec félicitations à la société et au chef ; le 1er prix d'exécution, avec félicitations, ex-æquo avec Crémone ; le 1er prix d'honneur.

Ce concours réunissait l'élite des estudiantina belges, suisses, monégasques, italiennes et françaises.

En excellence se trouvaient en présence Lausanne, Crémone et Lille ; nous étions donc la seule société française représentée dans cette division. Notre succès est dû non seulement à la valeur des éléments et à la direction artistique de notre chef, M. Alfred Robiquet, mais aussi au dévouement et à la somme énorme de travail dépensée par tous, ce qui nous a permis de préparer en moins d'un mois un concours aussi important. Nous nous félicitons d'être allés à Boulogne et nous sommes bien payés de nos fatigues par la phrase que disait dimanche, sur le maître Cottin au maître Ruben Mopet, [illegible] « Etes-vous convaincu maintenant qu'il n'y a pas qu'en Italie que l'on sait jouer de la mandoline » [illegible] ces [illegible] étaient des Lillois.

M. Danel présenta ensuite la Lyre Amicale de Vauban, dont il est le président. Il rappela les prix que cette association, de fondation récente, obtint au concours de Paris, et rendit hommage au dévouement de M. Caron, chef de la société.

M. Dambrine réplique en leur adressant les plus vibrants éloges. Après avoir rappelé les beaux vers de Corneille :

Aux âmes bien nées
La valeur n'attend point le nombre des années.

[illegible]

M. Dambrine souhaite aux mandolinistes et aux chanteurs de nouveaux succès.

Les vainqueurs prirent alors, les vins d'honneur et la Lyre Amicale de Vauban termina la réception en chantant un morceau de concours.

Vivement applaudis par la foule, les vainqueurs que nos concitoyens et nos concitoyennes avaient chargés de fleurs et de palmes, ont chacun regagné le siège de leur association où ils ont continué à célébrer leurs succès.

Les tramways dans le pétrin

Jeudi, à quatre heures et demie de l'après-midi, un camion appartenant à M. Dartevert, entrepreneur de transports, 2, boulevard Louis XIV, sortait d'une boulangerie du boulevard Montebello chargé d'un pétrin mécanique pesant environ 3.000 kilos.

Le véhicule avait à peine fait vingt mètres sur le boulevard que la plate-forme céda sous le poids énorme du chargement, et le pétrin tomba sur les rails du tramway.

Il fallut de longs efforts pour débarrasser la voie de cette masse qui a interrompu, bien tard dans la soirée, la circulation des cars.

Un voleur de métaux pincé

L'examen des livres d'achats des brocanteurs du quartier de Wazemmes attira l'attention du commissaire du quartier sur des ventes de vieux cuivre, faites par un démolisseur, François Schyrsen, 37 ans, demeurant rue du Faubourg des Postes, cité Lebleu. Appelé au poste, il raconta qu'il avait trouvé ce cuivre dans les démolitions de la raffinerie de pétrole de « Lille et Bonnières », à Lomme.

Cependant, les lots de déchets renfermaient des robinets neufs qui ont dû être dévissés à des chaudières ; le démolisseur a été consigné à la disposition de la justice et, comme excuse, il a prétexté que la misère et la maladie l'avaient poussé au vol.

Une montre qui disparaît

Mme Hermine Carnille, 25 ans, cabaretière, 4, rue Gantois, constatait hier la disparition d'une montre et d'une chaîne sautoir en or qu'elle avait déposées dans un coffret sur une planche dans une armoire de la cuisine. Elle a porté plainte devant M. Ponnavoy, commissaire du quartier et elle a évalué le préjudice subi à 200 francs environ.

Une enquête est ouverte ; il n'y a aucune trace d'effraction.

Victimes des tramways

ATTENDEZ L'ARRÊT

Un jeune cordonnier, M. Mathurin Vandromme, 16 ans, demeurant rue Bernard, à Canteleu, se trouvait, jeudi matin, sur la plate-forme du car A 515. Il voulut descendre Grande-Place avant l'arrêt du car et tomba à la renverse sur le pavé. On le conduisit à la pharmacie Leclercq où on constata qu'il n'avait qu'une légère déchirure du cuir chevelu. Après un pansement sommaire, le blessé put regagner son domicile.

EN MONTANT SUR LE CAR

Dans l'après-midi de jeudi, M. Edmond Becuwe, 55 ans, habitant rue des Pavillons, 21, à Fives, en voulant monter sur un car T qui passait à l'angle de la rue du Prieur et de la place de la Gare, a malheureusement perdu l'équilibre et s'est fait une entorse au pied gauche. Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Je ne fume que le NIL 6608

AU PARQUET

Chauffeur imprudent

M. Houeix, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel Joseph-Camille Samain, employé chez un messager de Bousbecque, qui écrasa récemment un enfant de cinq ans, le jeune Emile Huyghe.

Employé indélicat

M. Houeix vient de renvoyer également devant les juges Alfred Delannoy, ancien représentant de commerce, qui détourna une somme de 719 fr. à M. Delattre, quai une somme de 3.719 fr. à M. Delattre, quai Vauban, 39.

Congrès de l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France

Le dimanche 6 juin

On nous communique :

MM. les Officiers sont invités, à l'issue du banquet, à honorer de leur présence une démonstration expérimentale qui sera faite à l'Esplanade de la Citadelle (Pont du Ramponeau), par une Autopompe de modèle exclusivement adopté par la ville de Paris et un Motopompe « Succès » du type adopté par les villes d'Armentières, Boulogne-sur-Mer, etc., les Mines de Lens, Courrières, etc., et l'industrie.

Nos artistes

Nous apprenons avec satisfaction que M. René Delannoy, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Lille, vient de remporter une [illegible] à l'École des Beaux-Arts de Paris, section d'architecture. [illegible] classé second dans le concours.

L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing

Pour donner satisfaction aux demandes qui lui ont été adressées, les trains supplémentaires ci-après désignés auront lieu les lundis et jeudis, à titre d'essai, à partir du 7 courant et jusqu'à nouvel avis : Ligne de Lille à Lers : départ de Lers à 8 h. 47 soir, passage à l'Hempenpont à 9 h. 13 ; arrivée à Lille à 9 h. 47 ; départ de Lille à 9 h. 55 du soir ; passage à l'Hempenpont à 10 h. 29 ; arrivée à Lers à 10 h. 55.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE BALLONS

Le comité de direction de l'Aéro-Club de France s'est réuni sous la présidence de M. Léon Barthou après avoir procédé à plusieurs admissions, le comité a, en vue du concours de Lille, accordé une licence à M. Dinoire.

La Philharmonique de Poperinghe à Lille

Le Comité des fêtes des quartiers Saint-Sauveur-Saint-Maurice nous apprend la participation à nos fêtes de la célèbre société la Philharmonique de Poperinghe.

Ancienne musique de la garde communale de 1815, de la garde civique en 1830, et des sapeurs-pompiers volontaires en 1851, elle devint société libre en 1871.

A la tête de cette phalange artistique de 100 exécutants se trouve M. Van Eslande, 1er prix avec grande distinction du Conservatoire royal de Bruxelles, officier d'Académie.

Cette société a participé à de nombreuses fêtes de bienfaisance tant en France qu'en Belgique et a remporté tous les premiers prix aux concours de Lille, 1893, Beauvais, 1895, et Denain, 1901, division d'excellence.

Cette société participera au cortège de chars du 20 juin 1909 et donnera le même jour, à onze heures du soir, un concert au square Rameau.

Savon Bégonia du Japon. Victor VAISSIER

Union Française de la Jeunesse

L'exercice musical et littéraire annuel donné par les élèves des cours de musique et diction de l'U. F. J. aura lieu le samedi 12 juin, à 8 h. du soir, au Conservatoire.

Tous les élèves de l'Union pourront entrer en présentant leurs cartes de cours.

Les professeurs et les membres de la Société désirant disposer d'un certain nombre de cartes d'entrée, peuvent les retirer dès maintenant, 12, rue Grande-Chaussée.

Etablissements PICHA, Halluin (Nord)
Dalles spéciales pour trottoirs, cours, porches 6626

PETITS FAITS

Une arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt, l'agent de sûreté B... a procédé à l'arrestation d'un nommé Georges Bekaert, rue des Robleds, 35, inculpé de vol.

Locataire indélicat. — M. Jouet, commissaire du 3e arrondissement, vient d'ouvrir une enquête sur un vol dont se plaint M. François Caroulle, cabaretier, rue Wicar, 9. Un de ses locataires lui aurait dérobé une lampe valant 14 francs.

L'inculpé Julien C..., 22 ans, charretier, rue des Robleds, 37, interrogé hier par le commissaire, a affirmé son innocence. Il a été laissé en liberté.

NOS SOCIÉTÉS

Carabiniers de Lille

Ce fut fête lundi soir au siège de la société de tir « Les Carabiniers de Lille ». Cette importante société rentrait victorieuse du [illegible] concours fédéral de tir qui eut lieu à Anchel et où elle a obtenu le 1er prix de délégation à la carabine, le 1er prix de [illegible], partout [illegible] les 1er, 2e, 3e et 7e. Dans la catégorie réservée aux dames — notre société locale comprend aussi d'excellents tireurs féminins — 4 prix individuels dont les 1er, 2e et 4e. Il faut enregistrer de plus le gros succès remporté par M. Albert Courquin, un des bons tireurs des « Carabiniers de Lille », qui fut proclamé champion de la 18e fête fédérale de tir, comportant, comme prix, un magnifique objet d'art, offert par M. le Président de la République. D'aussi éclatants succès méritaient félicitations : On fit, lundi soir, aux délégués lillois envoyés à Anchel, une chaleureuse et enthousiaste réception, infiniment certes, car les succès ne se comptent plus dans notre belle société de tir, aussi modeste qu'elle n'est importante.

COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

Vaccine. — Séances publiques et gratuites le 6 juin 1909 à 5 h. du soir : Écoles libres de [illegible], 110, rue Manuel ; 2, rue d'Hazebrouck ; 192, rue Léon-Gambetta ; 5, rue Décarnin ; 73, rue du Transvaal ; 23, rue des Meuniers.

L'Avenir du Prolétariat. — Réunion dimanche 6 juin. — De 10 h. à 11 h. 1/2, café Delevoye, 67, rue de Paris (comité de Lille-Centre) ; de 9 h. à 11 h., patronage laïque, 16, rue de Bouvines (comité de Fives-Saint-Maurice) ; de 11 h. à midi, salle Vermeersch, 48, rue du Marché (comité de Lille-Wazemmes) ; de 10 h. à 11 h. 3/4, salle Darras, 61, rue Saint-André (comité de Vieux-Lille).

Association amicale des Anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures. — A l'occasion du Congrès des Centraux, il est donné une soirée musicale samedi soir 5 juin, à l'Hôtel Delannoy, à 8 heures. Au programme, Mlle Bleuet, cantatrice ; MM. Plaquet, Wallecour.

LA VIE A LA MER

PLAGE DE MALO-TERMINUS

Kursaal Municipal

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Digue de mer — Concerts — Bals d'enfants — Jeux — Bains

HOTEL DE FAMILLE

Cuisine très soignée — Service par petites tables — Cave renommée

Pension complète depuis 6 fr. par jour
Prix spécial pour famille

TÉLÉPHONE 22

L. NORMAND, Directeur

Service de bagages à la gare de Leffrinckoucke. Tramways de Dunkerque : de la place du Kursaal 0 fr. 15. 6619

PLAGE DE MALO-TERMINUS

PRÈS DUNKERQUE

Hôtel Moderne

Nouvelle grande Salle à Manger (Service par petites tables)

(OUVERT TOUTE L'ANNÉE)

Hôtel de famille de 1er ordre. — Les baigneurs vont au bain directement de leur chambre. — 40 chambres meublées à neuf. — Chambre noire — Cuisine bourgeoise excellente — Auto-garage. — Écuries-remises.

Pension complète depuis 6 et 7 francs

LECAT-DUPUIS, Propriétaire
MALO-TERMINUS (Nord) 6618

TRIBUNE LIBRE

L'incendie du Mont-de-Terre

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Au nom d'un groupe d'électeurs de la rue Malesherbes, à Fives, nous portons à votre connaissance les quelques faits qui se sont passés lors de l'incendie qui eut lieu et dont notre rue a été le théâtre.

Personne dans Fives n'ignore que notre quartier, quoique payant contributions comme le centre de Lille, est un déshérité de la ville (le côté Mont-de-Terre principalement). Aussi en avons-nous eu un aperçu cette nuit par la preuve dont a fait preuve la compagnie des pompiers.

L'incendie ayant éclaté à minuit quarante-cinq avec une rare violence, c'est exactement à minuit cinquante que l'on téléphona aux pompiers de Lille (le téléphone de la Compagnie du chemin de fer marchant bien, quoi qu'en dise certain journal), et ce n'est qu'à une heure et demie qu'ils arrivèrent sur les lieux, soit quarante minutes après.

Nous en demandons le pourquoi à qui de droit ?

Mais, chose qui paraît incroyable, c'est que aucun des pompiers ne connaissait l'emplacement des bouches d'incendie ; et, qui plus est, l'une d'elles (la plus forte), était cassée et hors d'état de servir.

Pourquoi ne surveille-t-on donc pas une chose aussi importante de plus près ?

Le travailleur des faubourgs n'a-t-il pas droit à être protégé autant que l'industriel et que le centre de la ville ?

Pourquoi aussi la municipalité nous leurre-t-elle avec ses promesses d'avant élections ? Voilà un an que l'on a voté l'emplacement d'un poste de police et de pompiers, rue de Bavai ; le terrain est acheté. Pourquoi ne le fait-on pas ?

[illegible]

Un groupe d'électeurs.

AUTOUR DE LILLE

[illegible]

... meures, route d'Arras, au hameau de l'Arbrisseau, occupée par les époux Vanlerberghe, marchands de chiffons. M. Lefebvre, imprimeur, et Mme Fiolet, voisins, furent les premiers à apercevoir ce commencement d'incendie qui avait pris naissance à la mansarde. En peu de temps l'habitation, de construction légère, fut la proie des flammes. Les pompiers de Wattignies, prévenus, arrivèrent sur les lieux vers 7 heures. Cet immeuble, actuellement la propriété de M. François Hochedez, cultivateur à Wattignies, appartenait précédemment à M. Schériner. Les dégâts sont, paraît-il dus à un vice de construction de la cheminée. A 11 heures, il ne restait plus rien de l'immeuble.

TEMPLEMARS. — [illegible]

CAPPELLE-EN-PÉVÈLE. — [illegible]

[illegible]

... généreux président, M. Claude [illegible].

Ajoutons que les dirigeants de cette belle phalange sont des modestes, puisqu'ils vont au devant du désir, si unanimement exprimé par la municipalité, de [illegible] à la mairie, [illegible]

C'est à Roubaix que, pour la première fois, [illegible] prendra part au concours la section des pupilles, sous la direction de son moniteur [illegible].

LA MADELEINE. — [illegible]

WERVICQ. — [illegible] M. Jules Alabergère, ex-brigadier [illegible], receveur buraliste à Hautbourdin. Ce sympathique fonctionnaire qui a un sentiment très élevé du devoir, avait tenu lui aussi à accompagner [illegible] à sa dernière étape, et à lui donner avec une poignante émotion son dernier et suprême adieu.

WATTIGNIES. — Mercredi, vers 6 heures et demie du soir, un incendie s'est soudainement déclaré dans une maison à usage de deux demeures...

[illegible]

[illegible] vendications aux patrons. Ils réclament une augmentation de salaire de 3 à 6 centimes au [illegible] suivant les différents genres d'articles. [illegible] afin de protéger les ouvriers qui [illegible] travailler. On ne croit que ce conflit sera de longue durée.

— A l'occasion de la ducasse qui aura lieu dimanche prochain, l'administration [illegible] républicaine a reporté l'heure de [illegible] pour tous les débits.

[illegible]

— Un accident est survenu [illegible] Dumark frères, à la gare de [illegible]. Un ouvrier, J.-B. Dehaene, âgé de [illegible] ans, [illegible] Cysoing, rue de l'Hospice, était [illegible] ver un rail avec l'aide de plusieurs [illegible] de travail. En le déposant à terre, [illegible] droite [illegible]. M. le docteur Lemaire [illegible] qu'il avait deux doigts de coupés à la première phalange ; il a donné ses soins au blessé.

TOURCOING. — Victor [illegible] contre son fils pour [illegible] Évidemment la [illegible] du violon s'ouvrit toute grande.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

Congrès des travailleurs de la marine

Paris, 5 juin.

Dans sa 6e séance le congrès des travailleurs de la marine de l'État a discuté l'attitude à prendre vis-à-vis de certains journaux indiquant des actes de sabotage commis par les ouvriers des arsenaux de la marine.

Après une vive discussion à laquelle prennent part tous les délégués, l'ordre du jour suivant est adopté :

« Les congressistes, après avoir pris connaissance de l'article diffamatoire publié le 20 mai par un journal parisien à la suite de l'essai de lancement du « Danton », protestent avec indignation et énergie contre l'attitude de ce journal ;

Mandatent les camarades de Brest pour engager toute action propre à obtenir réparation ;

Décident de faire parmi les ouvriers des ports la propagande nécessaire à les mettre en garde contre ce journal. »

Les congressistes déclarent en outre que les ouvriers de la Marine qui, à différentes reprises ont provoqué les commissions d'enquête afin d'obtenir une meilleure organisation des [illegible]

Les ouvriers de la Marine décident de continuer une action énergique pour obtenir une meilleure organisation du travail et mettre en lumière l'action des chefs responsables d'une situation dont les ouvriers sont les victimes.

LES INSCRITS MARITIMES

Marseille, 5 juin.

Les inscrits maritimes du Havre, au nombre de 30, sont arrivés pour se mettre à la disposition de la Compagnie Transatlantique ; d'autres sont encore attendus. On croit que les démarches que fait actuellement M. Rivelli, au Havre, en vue de provoquer le chômage, ne réussiront pas. Des affiches apposées par le Syndicat jaune attaquent violemment la propagande de M. Rivelli.

L'inauguration de l'asile d'aliénés A AMIENS

Paris, 5 juin.

M. Clemenceau, président du conseil, a reçu ce matin une délégation qui lui était présentée par M. Fiquet, sénateur de la Somme, [illegible]

L'Affaire de Corruption

Le dépouillement des dossiers

Paris, 5 juin.

En présence du capitaine Marix assisté de son défenseur, Me de Monzie, M. André, juge d'instruction, poursuit le dépouillement des scellés posés chez l'officier à la suite des différentes perquisitions qui ont été opérées. Ceux qui ont été brisés et examinés aujourd'hui concernent les comptes du capitaine Marix.

Le juge discute avec l'inculpé sur les ressources de ce dernier, afin d'établir s'il a réellement touché de l'argent en récompense de son intervention.

M. Marix a demandé cet après-midi, par l'intermédiaire de son avocat, sa mise en liberté provisoire.

Le juge n'a pas encore statué.

TERRIBLE CHUTE de six alpinistes

Turin, 5 juin.

On mande à la *Stampa*, de San-Dalmazzo-de-Tende :

Un groupe de six alpinistes, dont quatre Français nommés Gérard, Bonroue, Teppelé et Frimare et deux Italiens étaient partis de Saint-Germain (France) pour faire l'ascension des montagnes environnantes.

Trois guides français conduisaient les alpinistes qui ont voulu monter sur la Grande-Dent dont le sommet n'avait jamais été atteint. La descente s'effectuait avec une grande difficulté, [illegible] transportés à Tolosa. [illegible]

Congrès des Employés et Ouvriers DES CHEMINS DE FER

Paris, 5 juin.

Le Congrès de l'Association Fraternelle des ouvriers et employés des Chemins de fer français s'est ouvert ce matin à l'Hôtel Moderne, sous la présidence de M. Farailleq, président de l'Association, assisté de M. Dobrebant, président de la section de Lille, et Roussin, président de la section de Paris, P.-L.-M.

Les 120 sections de l'Association sont représentées par 150 délégués environ.

M. Farailleq a souhaité la bienvenue aux congressistes ; puis il a été procédé à la nomination des commissions chargées de rédiger les rapports sur le fonctionnement et la gestion de l'Association qui est en excellente voie de prospérité.

Le congrès durera trois jours.

UNE ASSOCIATION ÉMILE ZOLA

Paris, 5 juin.

On nous communique la note suivante :

A l'occasion du premier anniversaire des funérailles nationales d'Emile Zola au Panthéon (4 juin 1908), une association vient de se constituer sous la présidence de M. Louis Havet, du collège de France, et la vice-présidence de MM. Alfred Bruneau et Théodore Duret ; secrétaire général, M. Paul Hyacinthe-Loyson ; trésorier, Lucien Hauser.

Cette association se propose d'honorer la mémoire d'Emile Zola, [illegible]

L'Anniversaire de Solférino

Distinctions honorifiques

Rome, 5 juin.

On confirme que sur la proposition du ministre de la guerre, le roi a décidé de conférer la croix de chevalier de la couronne d'Italie à tous les anciens officiers survivants de la campagne de 1859, y compris ceux appartenant à l'armée française.

La promotion paraîtra le jour anniversaire de la bataille de Solférino.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Un nouveau témoin

Montluçon, 5 juin.

M. André, juge d'instruction, vient de convoquer un nouveau témoin, le nommé Charles Robert, cordonnier, domicilié au village d'Ainay-le-Château.

Celui-ci qui, au moment de son séjour à Paris, a donné l'hospitalité, pendant plusieurs jours, à Tardivel, a déjà été interrogé à ce sujet par M. Moinet, juge d'instruction à Montluçon.

Robert sera entendu, vendredi matin, à dix heures, par le juge d'instruction. Une confrontation aura lieu ensuite entre le témoin, Allaire et Tardivel.

EN TURQUIE

Les déplacements du sultan

Rome, 5 juin.

Le ministère des affaires étrangères d'Italie aurait reçu avis de l'ambassade italienne à Constantinople, que le nouveau sultan Mohamed V visitera prochainement Tripoli et Benghasi.

Le gouvernement italien aurait l'intention d'envoyer une division navale pour saluer le sultan.

APRÈS LA GRÈVE DES POSTIERS

Un acte de sabotage à Amiens

Amiens, 5 juin.

Sur la route nationale n° 57, à 40 kilomètres environ de [illegible], on a scié un poteau et coupé les fils téléphoniques [illegible]

LA TEMPÊTE AU LARGE

Cherbourg, 5 juin.

Une tempête du Nord-Est, accompagnée d'averses abondantes, sévit sur les côtes. Le transport d'État « Isère », le grand yacht américain « Diana », et plusieurs remorqueurs sont entrés en rade pour y relâcher.

FINANCES

Paris, 5 juin 1909.

Le marché officiel [illegible]

la cote pour élever les petits spéculateurs.

Le 3 % français cote 98,12. La Caisse achète 48.000 francs de rente au comptant.

Fonds d'États [illegible] Extérieure [illegible] 98,12 ; fonds russes bien tenus [illegible] 4 ½ % 1909 libéré 96,67 ; Consolidé [illegible]

Bonne tenue des sociétés de crédit [illegible] 1258 ; Comptoir d'Escompte 760 ; Société Générale 679 ; [illegible] Crédit Foncier Égyptien en hausse à 700.

Chemins espagnols fermes.

[illegible]